

AVIS DE REUNION DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE LABEL'VIE EN ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société LABEL'VIE, société Anonyme au capital social de 283.896.200 Dirhams, dont le siège social est situé à Rabat-Souissi, Km 3.5 Angle Rues Rif et Zaers, immatriculée au registre du commerce de Rabat sous le numéro 27.433, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra au siège administratif de la société sis à Skhirat, Commune rurale d'Assabah, préfecture de Skhirat Témara, Ouled Othmane, Route nationale n°1, le :

LE 25 JUIN 2021 A DIX (10) HEURES

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2020, approbation desdits rapports ;
- Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17.95 telle que modifiée et complétée par la loi 20-05 ; Approbation des opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice ;
- Approbation des Etats de Synthèse annuels sociaux et consolidés ;
- Quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
- Renouvellement des mandats des commissaires aux comptes ;
- Approbation de nomination d'un nouvel administrateur ;
- Autorisation de l'émission par la société en une ou plusieurs tranches d'un emprunt obligataire pour un montant nominal maximum de huit cent millions de dirhams (800.000.000 dhs) ;
- Délégation au Conseil des pouvoirs nécessaires avec faculté de subdéléguer pour procéder à l'émission dudit emprunt obligataire et pour en arrêter les modalités ;
- Affectation des résultats ;
- Pouvoirs à conférer pour l'accomplissement des formalités légales.

Il est à rappeler que les actionnaires peuvent assister à cette Assemblée Générale sur simple justification de leur identité.

A ce titre, les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, préalablement à l'Assemblée Générale, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un

intermédiaire financier habilité et les propriétaires d'actions nominatives devront avoir été préalablement inscrits en compte, soit en nominatif pur soit en nominatif administré, préalablement à l'Assemblée Générale.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 121 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée (la « Loi ») et détenteurs de la participation requise par l'article 117 de ladite Loi, disposent d'un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis pour demander l'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale. Leurs demandes doivent parvenir, au siège social, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et à l'adresse de la tenue de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières.

Il est précisé que conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article 122 de la Loi, le présent avis de réunion vaudra avis de convocation dans le cas où aucune demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de cette Assemblée Générale n'aurait été reçue dans les conditions de l'article 121 de la Loi.

Le projet des résolutions qui seront soumises à cette Assemblée Générale, tel qu'il est arrêté par le Conseil d'administration, se présente comme suit :

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2021

PROJET DE RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve lesdits rapports dans leur intégralité, les états de synthèse et les comptes sociaux et consolidés arrêtés à la date du 31 Décembre 2020

tels qu'ils sont présentés et se soldant par un bénéfice net comptable, comptes sociaux, de 146 255 491,80 DH.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la Loi 17-95 telle que modifiée et complétée, en prend acte et approuve les opérations conclues ou exécutées au cours de l'exercice.

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale donne aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice 2020.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, sur proposition du Conseil d'Administration, l'affectation suivante des résultats :

Résultat net comptable	146 255 491,80 DH
Report à nouveau sur exercices antérieurs	(+) 146 983 529,42 DH
Réserve légale	(-) 0.00 DH

Solde	293 239 021,22 DH
Distribution de dividendes	(-) 170 000 000,00 DH

Total au compte report à nouveau	123 239 021,22 DH

Elle décide en conséquence de distribuer un dividende global de 170.000.000,00 DH, soit un dividende unitaire de 59,88 DH par action et d'affecter au compte report à nouveau le solde non distribué, soit de 123 239 021,22 DH.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des commissaires aux comptes :

- Crowe

Représentée par Monsieur Adib BENBRAHIM

- Cabinet World Conseil Audit

Représentée par Monsieur Omar SEKKAT

Pour une durée de trois (3) années, leurs mandats arriveront à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la nomination pour une durée de six (6) années, d'un nouvel administrateur :

- Madame Mouna BENJELLOUN

Son mandat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2026.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et constatant, conformément aux dispositions de l'article 293 de la loi n°17-95 sur les sociétés anonymes, telle que complétée et modifiée (ci-après la « Loi ») :

- Que la Société a deux (2) années d'existence ;
- Qu'elle a clôturé deux exercices successifs dont les états de synthèse ont été approuvés par les actionnaires ; et
- Que son capital social actuel de la Société est intégralement libéré.

Autorise, en application des dispositions des articles 292 et suivants de la Loi, l'émission par la Société, en une ou plusieurs tranches, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la présente Assemblée, d'un emprunt obligataire par voie de placement privé, d'un montant nominal maximum global de huit cent millions de dirhams (800.000.000 dhs) (ci-après désigné l'« Emprunt Obligataire »).

Décide que cet Emprunt Obligataire pourra se composer de plusieurs tranches et pourra selon les différentes tranches le cas échéant être amortissable et/ou remboursable in fine, étant entendu (i) qu'en cas de pluralité de tranches, le montant cumulé des obligations émises au titre de toutes les tranches de l'Emprunt Obligataire ne devrait en aucun cas dépasser la somme de huit cent millions de dirhams (800.000.000 dhs) et (ii) le montant de l'Emprunt Obligataire pourra être limité au montant des obligations effectivement souscrites à l'expiration de la période de souscription et ce, conformément à l'article 298 de la Loi.

Ces obligations seraient régies par les dispositions des articles 292 à 315 de la Loi.

En cas de pluralité des tranches, les tranches de l'Emprunt Obligataire pourront, le cas échéant, être déclinées en sous-tranches à différencier entre autres selon la nature des taux d'intérêts (fixe ou révisable).

Délègue, en vertu de l'article 294 de la Loi, au Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer au Président du Conseil d'Administration, ou à toute personne désignée par lui, les pouvoirs nécessaires à l'effet de :

- a) Procéder, pendant une période de cinq (5) ans à compter de la présente Assemblée, sur ses seules décisions, aux époques, conditions et selon les modalités qu'il jugera convenables (dans le respect des termes et conditions fixés par la présente Assemblée), à l'émission en une ou plusieurs fois de cet Emprunt Obligataire ;
- b) Arrêter la nature et l'ensemble des modalités et caractéristiques de chacune de ces émissions (dans le respect des termes et conditions fixés par la présente Assemblée) et notamment décliner l'Emprunt Obligataire en plusieurs tranches et sous-tranches, arrêter le montant du nominal des obligations, fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, fixer la date de règlement-livraison et élaborer le bulletin de souscription ;
- c) D'une manière générale, passer toutes les conventions, prendre toutes les dispositions et remplir toutes les formalités requises, et généralement, faire tout ce qui sera nécessaire à la réalisation de l'opération ci-dessus.

Décide que le Conseil d'Administration disposera de tous les pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original, d'une expédition ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes formalités légales.

PRINCIPES ET RÈGLES DE CONSOLIDATION

1- RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés de LabelVie S.A. sont établis conformément aux Normes Marocaines telles que prescrites par le Conseil National de Comptabilité.

2- PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés du Groupe LabelVie S.A englobent les entreprises suivantes :

- HL V SAS sur laquelle la société LabelVie S.A exerce un contrôle de 95%.
- MLV SAS sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 95%.
- SLV sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- Mobi Market sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.
- LBV Suisse sur laquelle LabelVie S.A exerce un contrôle de 100%.

Périmètre de consolidation du groupe LABELVIE

NOM DE SOCIETE	2019			2020		
	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION	TAUX DE CONTRÔLE	TAUX D'INTERET	METHODE DE CONSOLIDATION
LABELVIE S.A.			SOCIETE MERE (*)			SOCIETE MERE (*)
HLV SAS	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE
ARADEI CAPITAL (Ex VLV)	0%	58%	NON CONSOLIDEE (*)	0%	43,7%	NON CONSOLIDEE (*)
MLV SAS	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE	95%	95%	INTEGRATION GLOBALE
SLV SA	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE
MOBI MARKET	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE	100%	100%	INTEGRATION GLOBALE
LBV SUISSE				100%	100%	INTEGRATION GLOBALE

(*) Etablissement consolidant

Aradei Capital (Ex VLV), filiale foncière du Groupe et détenue à hauteur de 43,7% au 31 décembre 2020, est gérée par un Asset Manager Indépendant, de manière totalement autonome des actionnaires de la société.

3- MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les entreprises contrôlées par le groupe LabelVie sont consolidées par intégration globale. LabelVie contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités.

Les sociétés HL V, MAXI LV, Service LV et Mobi Market sont intégrées globalement.

Pour le cas de Aradei Capital (Ex VLV), le groupe LabelVie a dérogé depuis 2017 à la règle de consolidation par intégration globale du fait qu'elle n'exerce pas un contrôle effectif sur ladite société.

4- OPERATIONS RECIPROQUES

Les comptes réciproques résultant d'opérations internes au groupe sont annulés.

5- PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION

- Ecarts d'acquisition : Les écarts d'acquisition correspondant à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation des actifs et passifs des entreprises acquises sont présentées sous la rubrique « Ecarts d'acquisition ».
- Immobilisations incorporelles : elles se composent principalement des autres charges à répartir, des Fonds de commerce, logiciels et licences enregistrés au bilan à leur coût d'acquisition. Les logiciels et autres charges à répartir sont amortis linéairement sur une durée de 5 ans.
- Immobilisations corporelles : elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction des durées d'utilisations usuelles au Maroc. Ainsi les constructions sont amorties sur 20 ans, les installations techniques, matériel et outillage sur 10 ans, le matériel informatique sur 5 ans et le matériel et mobilier de bureau, agencements et aménagement divers sur 10 ans.
- Immobilisations financières : Sont constituées essentiellement des dépôts et cautionnements à plus d'un an comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
- Dettes en monnaie étrangères : Sont comptabilisées au cours figurant sur la D.U.M d'entrée, à la date de clôture de l'exercice les différences latentes de change sont comptabilisées en écart de conversion. La provision sur écarts défavorables est prise en considération dans le compte de résultat.

6- RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net consolidé par le nombre d'actions en circulation à la clôture de l'exercice.

BILAN - ACTIF (Modèle normal)				
ACTIF	EXERCICE			EX PRECEDENT
	BRUT	AMORT.-PROV.	NET	NET
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)				
- FRAIS PRELIMINAIRES				
- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES				
- PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	1 949 211 034,13	887 376 150,88	1 061 834 883,25	985 076 145,31
.IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.	1 455 410 281,70	842 744 505,35	612 665 776,35	539 599 250,02
.BREVETS, MARQUES, DROITS & VAL. SIMILAIRES	68 962 665,33	44 631 645,53	24 331 019,80	20 638 808,19
.FONDS COMMERCIAL	424 838 087,10		424 838 087,10	424 838 087,10
.ECART D'ACQUISITION				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	3 613 002 009,31	1 069 693 558,67	2 543 308 450,64	2 347 602 119,32
.TERRAINS	456 937 563,77		456 937 563,77	194 873 623,20
.CONSTRUCTIONS	1 025 756 362,74	162 883 839,31	862 872 523,43	625 388 145,62
.INSTAL. TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	940 359 426,97	501 598 250,51	438 761 176,46	400 054 794,39
.MATERIEL DE TRANSPORT	1 588 345,37	1 487 410,29	100 935,08	187 115,86
.MOBILIER, MAT. DE BUREAU ET AMENAG. DIVERS	924 197 630,43	362 133 681,44	562 063 948,99	526 474 054,70
.AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 319 962,90	41 590 377,12	47 729 585,78	30 149 053,07
.IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	174 842 717,13		174 842 717,13	570 475 332,48
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 091 259 149,45	-	1 091 259 149,45	1 388 346 943,66
.PRETS IMMOBILISES				
.AUTRES CREANCES FINANCIERES	32 834 850,06		32 834 850,06	28 862 158,07
.TITRES DE PARTICIPATION	1 058 424 299,39		1 058 424 299,39	1 359 484 785,59
.AUTRES TITRES IMMOBILISES				
ECART DE CONVERSION - ACTIF (E)				
.DIMINUTION DES CREANCES IMMOBILISEES				
.AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT				
TOTAL I = (A+B+C+D+E)	6 653 472 192,89	1 957 069 709,55	4 696 402 483,34	4 721 025 208,29
STOCKS (F)				
.MARCHANDISES	1 726 717 272,76	4 153 569,00	1 722 563 703,76	1 601 191 222,88
.MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMABLES	18 432 312,84		18 432 312,84	14 760 459,87
.PRODUITS EN COURS				
.PROD. INTERMEDIAIRES & PROD. RESIDUELS				
.PRODUITS FINIS				
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	1 718 087 996,37	4 929 839,40	1 713 158 156,97	1 681 094 473,38
.FOURNISSEURS DEBITEURS, AVANCES ET ACOMPTES	152 075 633,04		152 075 633,04	139 697 646,92
.CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	822 056 949,59	4 929 839,40	817 127 110,19	893 180 933,69
.PERSONNEL	11 336 944,38		11 336 944,38	17 558 360,09
.ETAT	634 664 690,42		634 664 690,42	560 529 797,01
.COMPTES D'ASSOCIES	2 000 000,00		2 000 000,00	
.AUTRES DEBITEURS	87 156 699,43		87 156 699,43	48 894 249,41
.COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	8 797 079,51		8 797 079,51	21 233 486,26
TITRES & VALEURS DE PLACEMENT (H)	284 167 491,82	-	284 167 491,82	21 278 193,62
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	118 227,90	-	118 227,90	358 603,18
(ELEMENTS CIRCULANTS)				
TOTAL II (F + G + H + I)	3 747 523 301,69	9 083 408,40	3 738 439 893,29	3 318 682 952,93
TRESORERIE - ACTIF				
.CHEQUES ET VALEURS A ENCAISSER	46 683 668,95		46 683 668,95	78 209 730,51
.BANQUES, T.G E C.P	739 714 715,55		739 714 715,55	470 746 029,58
.CAISSES, REGIES ET ACCREDITIFS	14 683 553,10		14 683 553,10	15 842 913,17
TOTAL III	801 081 937,60	-	801 081 937,60	564 798 673,26
TOTAL GENERAL (I + II + III)	11 202 077 432,18	1 966 153 117,95	9 235 924 314,23	8 604 506 834,48

BILAN - PASSIF (Modèle normal)		
PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	CAPITAUX PROPRES	
.CAPITAL SOCIAL OU PERSONNEL (1)	283 896 200,00	283 896 200,00
.MOINS : ACTIONNAIRES, CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		
CAPITAL APPELE DONT VERSE :		
.PRIME D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 150 523 764,19	1 150 523 764,19
.ECARTS D'ACQUISITION		
.RESERVE LEGALE	28 389 620,00	28 389 620,00
.AUTRES RESERVES (RESERVES CONSOLIDEES)	222 093 982,43	95 298 391,15
.REPORT A NOUVEAU (2)	146 983 529,42	120 745 174,01
.RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION (2)		
.RESULTAT NET CONSOLIDE	337 679 306,91	318 006 221,75
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	2 169 566 402,95	1 996 859 371,10
INTERETS MINORITAIRES (B)		
.INTERETS MINORITAIRES	24 560 847,57	18 577 172,51
DETTE DE FINANCEMENT (C)	3 020 604 826,91	2 679 243 426,63
.EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 766 228 571,43	1 219 800 000,00
.AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	1 254 376 255,48	1 459 443 426,63
PROV. DURABLES / RISQUES ET CHARGES (D)	8 250 900,83	8 119 297,94
.PROVISIONS POUR RISQUES	8 250 900,83	8 119 297,94
.PROVISIONS POUR CHARGES		
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)		
.AUGMENTATION DES CREANCES IMMOBILISEES		
.DIMINUTION DES DETTES DE FINANCEMENT		
TOTAL I (A + B + C + D + E)	5 222 982 978,26	4 702 799 268,18
DETTE DU PASSIF CIRCULANT (F)		
.FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	3 305 585 338,14	3 358 127 293,95
.CLIENTS CREDITEURS, AVANCES ET ACOMPTES	65 146 848,36	54 698 147,83
.PERSONNEL	7 328 241,89	6 949 648,14
.ORGANISMES SOCIAUX	17 428 937,56	13 969 659,71
.ETAT	291 207 648,32	255 892 440,91
.COMPTES D'ASSOCIES	229 738,25	190 856,07
.AUTRES CREANCIERS	3 098 737,82	4 093 363,51
.COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	20 442 494,96	7 194 665,99
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	2 325 257,93	521 589,21
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H)	148 092,75	69 900,98
TOTAL II (F + G + H)	3 712 941 335,98	3 701 707 566,30
TRESORERIE - PASSIF		
.CREDITS D'ESCOMPTE		
.CREDITS DE TRESORERIE	300 000 000,00	200 000 000,00
.BANQUES (SOLDES CREDITEURS)		
TOTAL III	300 000 000,00	200 000 000,00
TOTAL GENERAL I + II + III	9 235 924 314,23	8 604 506 834,48

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors taxes)				
	OPERATIONS		TOTAUX	EXERCICE
	EXERCICE (1)	EXERC.ant (2)	EXERCICE (1+2)	PRECEDENT
PRODUITS D'EXPLOITATION				
.VENTE DE MARCHANDISES EN L'ETAT	10 015 440 806,40		10 015 440 806,40	9 442 658 462,74
.VENTES DE BIENS ET SERVICES PRODUITS	996 966 416,86		996 966 416,86	953 144 228,21
CHIFFRE D'AFFAIRES	11 012 407 223,26	-	11 012 407 223,26	10 395 802 690,95
.VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS (+ -)				
.IMMOB. PROD. PAR L' ESE PR ELLE MEME				
.SUBVENTION D'EXPLOITATION				
.AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
.REPRISES D'EXPLOIT.TRANSFERTS DE CHARGES	94 595 623,83		94 595 623,83	105 815 616,38
TOTAL I	11 107 002 847,09	-	11 107 002 847,09	10 501 618 307,33
CHARGES D'EXPLOITATION				
- ACHATS REVENDU DE MARCHANDISE	8 808 325 775,02		8 808 325 775,02	8 412 297 578,59
- ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES	205 489 534,70	210 541,05	205 700 075,75	201 917 153,43
- AUTRES CHARGES EXTERNES	592 857 409,94	321 548,90	593 178 958,84	569 639 718,11
- IMPOTS ET TAXES	68 854 395,11		68 854 395,11	59 476 600,18
- CHARGES DE PERSONNEL	520 780 114,28		520 780 114,28	468 216 010,18
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION				
- DOTATION D'EXPLOITATION	369 587 113,90		369 587 113,90	324 338 611,52
TOTAL II	10 565 894 342,95	532 089,95	10 566 426 432,90	10 035 885 672,01
RESULTATS D'EXPLOITATION III (I-II)	541 108 504,14	-532 089,95	540 576 414,19	465 732 635,32
PRODUITS FINANCIERS				
- PROD. TITRES PARTICIP. & AUTRES PROD. IMM.	77 308 059,51		77 308 059,51	71 327 587,50
- GAINS DE CHANGE	1 013 042,54		1 013 042,54	1 563 846,54
- INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	31 194 012,39		31 194 012,39	34 084 386,98
- REPRISE FINANCIERES TRANSFERTS DE CHARGES	7 073 711,06		7 073 711,06	9 533 345,49
TOTAL IV	116 588 825,50	-	116 588 825,50	116 509 166,51
CHARGES FINANCIERES				
- CHARGES D'INTERETS	129 700 854,39		129 700 854,39	134 864 900,04
- PERTES DE CHANGE	3 230 548,25		3 230 548,25	1 501 647,87
- AUTRES CHARGES FINANCIERES	12 399,35		12 399,35	5 458 190,52
- DOTATIONS FINANCIERES	118 208,94		118 208,94	358 584,22
TOTAL V	133 062 010,93	-	133 062 010,93	142 183 322,65
RESULTAT FINANCIER VI (IV - V)	-16 473 185,43	-	-16 473 185,43	-25 674 156,14
RESULTAT COURANT (III+VI)	524 635 318,71	-532 089,95	524 103 228,76	440 058 479,18
PRODUITS NON COURANTS				
- PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION	3 932 496,21		3 932 496,21	1 538 392,19
- SUBVENTION D'EQUILIBRE				
- REPRISES SUR SUBVENTION D'INVESTISSEMENT				
- AUTRES PRODUITS NON COURANTS	580 309,80	322 437,43	902 747,23	1 322 028,41
- REPRISES NON COURANTES TRANSFERTS CHARGES	75 554 038,90		75 554 038,90	4 621 692,33
TOTAL VIII	80 066 844,91	322 437,43	80 389 282,34	7 482 112,93
CHARGES NON COURANTES				
- VALEURS NETTES D'AMORT. IMMOB. CEDEES	2 716 404,96		2 716 404,96	1 111 618,06
- SUBVENTIONS ACCORDEES				
- AUTRES CHARGES NON COURANTES	150 213 848,37		150 213 848,37	10 184 636,33
- DOTATIONS NON COURANTES AUX AMORT. & PROV.	1 083 728,65		1 083 728,65	3 154 761,97
TOTAL IX	154 013 981,98	-	154 013 981,98	14 451 016,36
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-73 624 699,64	-	-73 624 699,64	-6 968 903,43
RESULTAT AVANT IMPOT (VII+X)	450 478 529,12	-	450 478 529,12	433 089 575,75
IMPOTS SUR LES RESULTATS	112 799 222,21	-	112 799 222,21	115 083 354,00
RESULTAT NET (XI - XII)	337 679 306,91	-	337 679 306,91	318 006 221,75
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	11 303 980 954,93	-	11 303 980 954,93	10 625 609 586,77
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	10 966 301 648,02	-	10 966 301 648,02	10 307 603 365,02
RESULTAT NET PART DU GROUPE	330 292 693,00	-	330 292 693,00	312 022 546,69
RESULTAT NET DES MINORITAIRES	7 386 613,90	-	7 386 613,90	5 983 675,06



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 01^{er} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

Aux actionnaires de la Société Label Vie S.A.
Angle Av Mehdi Ben Barka et Av Annakhil,
Espace Les Lauriers, Hay Riad
Rabat – Maroc

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse consolidés de la société Label Vie et de ses filiales (le « Groupe »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de produits et charges consolidé, le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'état des informations complémentaires (ETIC), y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états de synthèse consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de **KMAD 2 194 127** dont un bénéfice net consolidé de **KMAD 337 679**. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 Février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2020, ainsi que du résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.



Evaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière

Risque identifié	Réponse d'audit
Le groupe dispose d'un nombre important des contrats d'achats signés avec les fournisseurs comprenant des opérations de marge arrière (coopération commerciale, droits d'ouvertures, droits de rénovation,...) dont le calcul est basé sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats; Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par le groupe sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des opérations de marge arrière, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats. Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de marge arrière à : - rapprocher les données utilisées dans le calcul des opérations de marge arrière avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ; - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation; - rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des opérations de marge arrière attendu au 31 décembre 2020 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats du groupe ; - réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des opérations de marge arrière.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états de synthèse consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états de de synthèse consolidés conformément au référentiel comptable en vigueur au Maroc, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états de synthèse consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états de synthèse consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états de synthèse consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

2/3



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états de synthèse consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états de synthèse consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fait à Rabat, le 29 Avril 2021

Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit
Adib BENBRAHIM
Associé

World Conseil & Audit
Omar Sekkat
Associé

HORWATH MAROC AUDIT
11, Rue Al Khattoubi Apt. 6,
Agdal, Rabat
Tél: 05 37 77 46 70 / 71
Fax: 05 37 77 46 76

WORLD CONSEIL ET AUDIT
SARL SA
12, Rue Oumaghis Apt. 2,
Agdal, Rabat -
Tél: 05 37 77 46 70 Fax: 05 37 77 46 72

3/3

Comptes sociaux

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

BILAN - ACTIF (MODÈLE NORMAL)				
ACTIF	EXERCICE			EXERCICE PRECED.
	BRUT	AMORT.-PROV.	NET	NET
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS (A)	1 009 757 163,45	523 597 850,73	486 159 312,72	435 627 522,36
- FRAIS PRELIMINAIRES	41 838,00	35 879,33	5 958,67	7 746,27
- CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	1 009 715 325,45	523 561 971,40	486 153 354,05	435 619 776,09
- PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (B)	222 567 914,75	41 719 020,25	180 848 894,50	176 968 530,66
- IMMOBILISATIONS EN RECHERCHE ET DEVELOP.	-	-	-	-
- BREVETS, MARQUES, DROITS & VAL. SIMILAIRES	65 828 494,32	41 719 020,25	24 109 474,07	20 229 110,23
- FONDS COMMERCIAL	156 739 420,43	-	156 739 420,43	156 739 420,43
- AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (C)	2 377 256 878,87	671 144 389,71	1 706 112 489,16	1 997 127 318,83
- TERRAINS	255 022 055,41	-	255 022 055,41	194 873 623,20
- CONSTRUCTIONS	792 219 160,42	158 246 325,66	633 972 834,76	610 328 099,10
- INSTAL. TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	531 318 572,76	285 297 592,91	246 020 979,85	243 763 152,29
- MATERIEL DE TRANSPORT	1 537 330,83	1 458 259,44	79 071,39	153 687,58
- MOBILIER, MAT. DE BUREAU ET AMENAG. DIVERS	623 353 025,69	226 142 211,70	397 210 813,99	390 165 522,91
- AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
- IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	173 806 733,76	-	173 806 733,76	557 843 233,75
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (D)	1 350 965 556,25	-	1 350 965 556,25	1 647 857 888,21
- PRETS IMMOBILISES	-	-	-	-
- AUTRES CREANCES FINANCIERES	16 436 746,05	-	16 436 746,05	12 268 591,81
- TITRES DE PARTICIPATION	1 334 528 810,20	-	1 334 528 810,20	1 635 589 296,40
- AUTRES TITRES IMMOBILISES	-	-	-	-
ECART DE CONVERSION - ACTIF (E)	-	-	-	-
- DIMINUTION DES CREANCES IMMOBILISEES	-	-	-	-
- AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT	-	-	-	-
TOTAL I = (A + B + C + D + E)	4 960 547 513,32	1 236 461 260,69	3 724 086 252,63	4 257 581 260,06
STOCKS (F)	875 366 707,89	-	875 366 707,89	766 397 769,04
- MARCHANDISES	861 226 752,50	-	861 226 752,50	754 803 682,45
- MATIERES ET FOURNITURES CONSOMMABLES	14 139 955,39	-	14 139 955,39	11 594 086,59
- PRODUITS EN COURS	-	-	-	-
- PROD. INTERMEDIAIRES & PROD. RESIDUELS	-	-	-	-
- PRODUITS FINIS	-	-	-	-
CREANCES DE L'ACTIF CIRCULANT (G)	2 171 109 145,39	194 663,41	2 170 914 481,98	1 818 453 992,45
- FOURNISSEURS DEBITEURS, AVANCES ET ACOMPTE	75 388 346,53	-	75 388 346,53	53 479 780,28
- CLIENTS ET COMPTES RATACHES	1 475 734 032,24	194 663,41	1 475 539 368,83	1 358 701 843,89
- PERSONNEL	9 088 999,92	-	9 088 999,92	14 468 138,99
- ETAT	355 771 344,37	-	355 771 344,37	319 340 370,81
- COMPTES D'ASSOCIES	2 000 000,00	-	2 000 000,00	-
- AUTRES DEBITEURS	244 367 339,98	-	244 367 339,98	53 252 648,51
- COMPTES DE REGULARISATION ACTIF	8 759 082,35	-	8 759 082,35	19 211 209,97
TITRES & VALEURS DE PLACEMENT (H)	284 122 491,82	-	284 122 491,82	7 048 081,12
ECARTS DE CONVERSION - ACTIF (I)	89 459,13	-	89 459,13	266 755,31
- (ELEMENTS CIRCULANTS)	-	-	-	-
TOTAL II (F + G + H + I)	3 330 687 804,23	194 663,41	3 330 493 140,82	2 592 166 597,92
TRESORERIE - ACTIF	-	-	-	-
- CHEQUES ET VALEURS A ENCAISSER	25 968 099,73	-	25 968 099,73	25 703 927,50
- BANQUES, T.G.E.C.P	706 931 388,83	-	706 931 388,83	500 369 481,64
- CAISSES, REGIES ET ACCREDITIFS	8 043 057,00	-	8 043 057,00	9 996 904,24
TOTAL III	740 942 545,56	-	740 942 545,56	536 070 313,38
TOTAL GENERAL (I + II + III)	9 032 177 863,11	1 236 655 924,10	7 795 521 939,01	7 385 818 171,36

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES (Hors taxes)				
	OPERATIONS		TOTAUX	EXERCICE PRECEDENT
	EXERCICE (1)	EXERC. ant (2)	EXERCICE (1+2)	
PRODUITS D'EXPLOITATION				
- VENTE DE MARCHANDISES EN L'ETAT	5 039 044 823,76	-	5 039 044 823,76	4 258 827 428,41
- VENTES DE BIENS ET SERVICES PRODUITS	575 415 182,22	-	575 415 182,22	593 414 693,41
CHIFFRE D'AFFAIRES	5 614 460 005,98	-	5 614 460 005,98	4 852 242 121,82
- VARIATION DE STOCKS DE PRODUITS (+ -)				
- IMMOB. PROD. PAR L' ESE PR ELLE MEME				
- SUBVENTION D'EXPLOITATION				
- AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
- REPRISES D'EXPLOIT. ; TRANSFERTS DE CHARGES	75 221 339,37	-	75 221 339,37	88 267 903,96
TOTAL I	5 689 681 345,35	-	5 689 681 345,35	4 940 510 025,78
CHARGES D'EXPLOITATION				
- ACHATS REVENDUS DE MARCHANDISE	4 328 963 712,99	-	4 328 963 712,99	3 668 662 351,74
- ACHATS CONSOMMES DE MATIERES ET FOURNITURES	160 431 541,53	-	160 431 541,53	139 473 369,64
- AUTRES CHARGES EXTERNES	343 437 509,47	107 167,41	343 544 676,88	300 350 689,62
- IMPOTS ET TAXES	31 759 071,85	-	31 759 071,85	26 883 449,59
- CHARGES DE PERSONNEL	317 202 587,59	-	317 202 587,59	284 150 746,58
- AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-	-	-	-
- DOTATION D'EXPLOITATION	258 294 708,29	-	258 294 708,29	212 373 277,21
TOTAL II	5 440 089 131,72	107 167,41	5 440 196 299,13	4 631 893 884,38
RESULTATS D'EXPLOITATION III (I-II)	-	-	249 485 046,22	308 616 141,40
PRODUITS FINANCIERS				
- PROD. TITRES PARTICIP. & AUTRES PROD. IMM.	77 308 059,51	-	77 308 059,51	71 327 587,50
- GAINS DE CHANGE	809 089,32	-	809 089,32	1 165 546,78
- INTERETS ET AUTRES PRODUITS FINANCIERS	30 346 154,20	-	30 346 154,20	32 503 600,63
- REPRISE FINANCIERES TRANSFERTS DE CHARGES	6 981 882,15	-	6 981 882,15	9 355 486,06
TOTAL IV	115 445 185,18	-	115 445 185,18	114 352 220,97
CHARGES FINANCIERES				
- CHARGES D'INTERETS	178 457 801,50	-	178 457 801,50	171 037 836,34
- PERTES DE CHANGE	2 432 332,27	-	2 432 332,27	1 252 000,65
- AUTRES CHARGES FINANCIERES	12 399,35	-	12 399,35	5 458 190,52
- DOTATIONS FINANCIERES	89 459,13	-	89 459,13	266 755,31
TOTAL V	180 991 992,25	-	180 991 992,25	178 014 782,82
RESULTAT FINANCIERVI (IV - V)	-	-	-65 546 807,07	-63 662 561,85
RESULTAT COURANT (III+VI)	-	-	183 938 239,15	244 953 579,55
PRODUITS NON COURANTS				
- PRODUITS DE CESSION D'IMMOBILISATION	434 493 029,56	-	434 493 029,56	1 237 558,85
- SUBVENTION D'EQUILIBRE	-	-	-	-
- REPRISES SUR SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	-	-	-	-
AUTRES PRODUIT NON COURANT	112 040,68	221 986,41	334 027,09	941 200,26
- REPRISES NON COURANTES TRANSFERTS CHARGES	50 846 364,58	-	50 846 364,58	3 977 876,39
TOTAL VIII	485 451 434,82	221 986,41	485 673 421,23	6 156 635,50
CHARGES NON COURANTES				
- VALEURS NETTES D'AMORT. IMMOB. CEDEES	408 917 485,84	-	408 917 485,84	990 047,08
- SUBVENTIONS ACCORDEES	-	-	-	-
- AUTRES CHARGES	79 319 022,08	-	79 319 022,08	6 621 181,12
- DOTATIONS NON COURANTES AUX AMORT. & PROV.	408 514,66	-	408 514,66	2 850 734,44
TOTAL IX	488 645 022,58	-	488 645 022,58	10 461 962,64
RESULTAT NON COURANT (VIII - IX)	-	-	-2 971 601,35	-4 305 327,14
RESULTAT AVANT IMPOT (VII+X)	-	-	180 966 637,80	240 648 252,41
IMPOTS SUR LES RESULTATS	-	-	34 711 146,00	54 409 897,00
RESULTAT NET (XI - XII)	-	-	146 255 491,80	186 238 355,41
TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	-	-	6 290 799 951,76	5 061 018 882,25
TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)	-	-	6 144 544 459,96	4 874 780 526,84

BILAN - PASSIF (MODÈLE NORMAL)		
PASSIF	31/12/2020	EX-PRECEDENT
CAPITAUX PROPRES		
- CAPITAL SOCIAL OU PERSONNEL (1)	283 896 200,00	283 896 200,00
- MOINS : ACTIONNAIRES, CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE		
CAPITAL APPELE DONT VERSE :		
- PRIME D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT	1 150 523 764,19	1 150 523 764,19
- ECARTS DE REEVALUATION		
- RESERVE LEGALE	28 389 620,00	28 389 620,00
- AUTRES RESERVES	-	-
- REPORT A NOUVEAU	146 983 529,42	120 745 174,01
- RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION	-	-
- RESULTAT NET	146 255 491,80	186 238 355,41
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 756 048 605,41	1 769 793 113,61
INTERETS MINORITAIRES(B)	-	-
- INTERETS MINORITAIRES	-	-
DETTES DE FINANCEMENT (C)	2 486 209 780,51	2 534 927 392,71
- EMPRUNTS OBLIGATAIRES	1 766 228 571,43	1 219 800 000,00
- AUTRES DETTES DE FINANCEMENT	719 981 209,08	1 315 127 392,71
PROV. DURABLES / RISQUES ET CHARGES (D)	5 122 665,46	5 560 515,38
- PROVISIONS POUR RISQUES	5 122 665,46	5 560 515,38
- PROVISIONS POUR CHARGES	-	-
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (E)	-	-
- AUGMENTATION DES CREANCES IMMOBILISEES	-	-
- DIMINUTION DES DETTES DE FINANCEMENT	-	-
TOTAL I (A + B + C + D + E)	4 247 381 051,38	4 310 281 021,70
DETTES DU PASSIF CIRCULANT (F)	3 245 874 795,09	2 911 390 200,07
- FOURNISSEURS ET COMPTES RATACHES	1 814 398 018,37	1 646 226 186,25
- CLIENTS CREDITEURS, AVANCES ET ACOMPTE	1 680 079,43	3 412 871,60
- PERSONNEL	991 602,35	1 016 560,78
- ORGANISMES SOCIAUX	12 067 594,84	9 670 820,70
- ETAT	214 670 966,27	180 057 964,49
- COMPTES D'ASSOCIES	229 738,25	190 856,07
- AUTRES CREANCIERS	1 158 752 891,01	1 065 114 280,53
- COMPTES DE REGULARISATION PASSIF	43 083 904,57	5 700 659,65
AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (G)	2 133 503,13	266 755,31
ECARTS DE CONVERSION - PASSIF (H)	132 589,41	31 847,72
TOTAL II (F + G + H)	3 248 140 887,63	2 911 688 803,10
TRESORERIE - PASSIF		
- CREDITS D'ESCOMPTE	300 000 000,00	150 000 000,00
- CREDITS DE TRESORERIE	-	13 848 346,56
- BANQUES (SOLDES CREDITEURS)	-	-
TOTAL III	300 000 000,00	163 848 346,56
TOTAL GENERALI + II + III	7 795 521 939,01	7 385 818 171,36



RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 01^{er} JANVIER 2020 AU 31 DECEMBRE 2020

Aux actionnaires de la Société Label Vie S.A.
Angle Av Mehdi Ben Barka et Av Annakhil,
Espace Les Lauriers, Hay Riad
Rabat – Maroc

AUDIT DES ETATS DE SYNTHESE

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Label Vie S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de **KMAD 1 756 049** dont un bénéfice net de **KMAD 146 255**. Ces états ont été arrêtés par le conseil d'administration le 16 Février 2021 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Label Vie S.A au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport



Evaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière

Risque identifié	Réponse d'audit
La société dispose d'un nombre important des contrats d'achats signés avec les fournisseurs comprenant des opérations de marge arrière (coopération commerciale, droits d'ouvertures, droits de rénovation,...) dont le calcul est basé sur les quantités achetées ou d'autres conditions contractuelles comme l'atteinte de seuils ou la progression des volumes d'achats; Compte tenu du grand nombre de contrats et des spécificités propres à chaque contrat, la correcte évaluation et comptabilisation des opérations de marge arrière au regard des dispositions contractuelles et des volumes d'achats constituent un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance des contrôles mis en place par la société sur le processus d'évaluation et de comptabilisation des opérations de marge arrière, apprécié leur conception et leur application et testé que ces contrôles ont fonctionné efficacement sur la base d'un échantillon de contrats. Nos autres travaux ont notamment consisté pour un échantillon de marge arrière à : - rapprocher les données utilisées dans le calcul des opérations de marge arrière avec les conditions commerciales figurant dans les contrats signés avec les fournisseurs ; - comparer les estimations faites au titre de l'exercice précédent avec les réalisations effectives correspondantes afin d'évaluer la fiabilité du processus d'estimation; - rapprocher les volumes d'affaires retenus pour calculer le montant des opérations de marge arrière attendu au 31 décembre 2020 avec les volumes d'affaires enregistrés dans les systèmes des achats de la société ; - réaliser des procédures analytiques substantives sur les évolutions des opérations de marge arrière.

Titres de participation

Risque identifié	Réponse d'audit
Au 31 décembre 2020, la valeur nette comptable des titres de participation détenus par la société Label Vie s'élève à KMAD 1 334 529. Ces titres sont comptabilisés au coût historique d'acquisition. La société procède à chaque clôture annuelle à l'évaluation de la valeur actuelle de ces titres de participation. Cette valeur actuelle est estimée soit en fonction de l'actif net comptable, soit en fonction de la rentabilité et des perspectives d'avenir du titre. En cas de baisse durable de la valeur actuelle et si celle-ci est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est constatée. L'estimation de la valeur actuelle des titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées. Dans ce contexte, nous avons estimé que la correcte évaluation des titres de participation constituait un point clés d'audit, en raison du poids de ces actifs dans le bilan et de l'importance des jugements de la direction.	Au 31 décembre 2020, la valeur actuelle des titres de participation de la société Label Vie a été déterminée sur la base des éléments historiques. Pour apprécier le caractère raisonnable de cette valeur actuelle, nous nous sommes assuré que les quotes-parts d'actif net retenues concordent avec les comptes des entités compte tenu des rapports des commissaires aux comptes de ces entités et que les calculs arithmétiques sont corrects.

2/4



Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société, prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

3/4



- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Conformément à l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, nous portons à votre connaissance qu'au cours de cet exercice, la société LABEL VIE S.A. a procédé à :

- La souscription de 1 500 parts sociales de la société LABEL FILIERE SARL pour un montant de MAD 150 000, soit un pourcentage de détention de 50%.
- La souscription de 3 000 actions de la société LBVEX SA pour un montant de MAD 300 000 et pour un pourcentage de détention de 100%.
- L'acquisition des titres de la société RMK SA pour un montant de MAD 24 999 849 et pour un pourcentage de détention de 4%.
- L'acquisition de 150 actions de la société GREENTEK MEDIA pour un montant de MAD 45 000. Suite à cette acquisition le pourcentage de détention des titres est passé de 75% à 100%.

Fait à Rabat, le 29 Avril 2021

Les commissaires aux comptes

Horwath Maroc Audit
Adib BENBRAHIM
Associé

World Conseil & Audit
Omar Sekkat
Associé



4/4